

537  
2015



Ministère de la Femme, de la Famille et l'Enfance



Cellule de suivi opérationnel des programmes de lutte contre la pauvreté (CSO-  
PLCP)

## Compte rendu de la réunion préparatoire du conseil Interministériel sur plan de riposte 2015 à la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle des populations

Le jeudi 05 Février 2015 s'est tenue à la primature une réunion préparatoire du conseil interministériel sur le plan de riposte 2015 à la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle des populations sous la présidence du conseiller technique du premier ministre chargé de l'agriculture.

La rencontre a enregistré la présence de plusieurs ministères sectoriels notamment le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Le rapport provisoire présenté par le secrétaire Exécutif du Conseil National pour la Sécurité alimentaire retrace les trois niveaux d'intervention du plan de riposte ainsi que les ressources financières nécessaires pour l'intervention. En effet, l'intervention tourne autour de trois (03) volets : la sécurité alimentaire, la nutrition et le volet agriculture et élevage.

En effet face à la perspective d'aggravation de la situation de vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle précaire, les mesures d'urgence pour assister les populations affectées sont envisagées par le Gouvernement à partir du mois de mai pour se terminer au mois de juillet 2015.

Ainsi l'intervention se fera par :

- une distribution de vivres, de bons d'achat alimentaire et d'aliment de bétail dans le volet sécurité alimentaire;
- des activités de surveillance, de prévention et de prise en charge dans le volet de la nutrition;
- une fourniture d'intrants agricoles (semences, engrais) dans le volet agricole.

Le montant global du financement est estimé à **36 281 566 468 FCFA** pour la mise en œuvre du plan de riposte qui se décompose comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Montant</b>
Volet ciblage, coordination, Communication et suivi/évaluation	<b>401 336 030 FCFA</b>
Volet alimentation humaine	<b>13 337 896 000 FCFA</b> ( dont vivres : 5 000 000 000 FCFA et bons d'achat alimentaire : 8 337 896 000 FCFA)
Volet nutrition	<b>15 653 783 438 FCFA</b>
Volet alimentation bétail	<b>5 000 000 000 FCFA</b>
Volet intrants agropastoraux	<b>1 888 551 000 FCFA</b> (dont intrants agricoles : 1 016 440 000 FCFA et vaccins/déparasitant : 872 111 000 FCFA)

Sur les **36 281 566 468 FCFA** un montant de **15 443 206 662 FCFA** est déjà acquis, les **20 838 359 806** sont à rechercher.

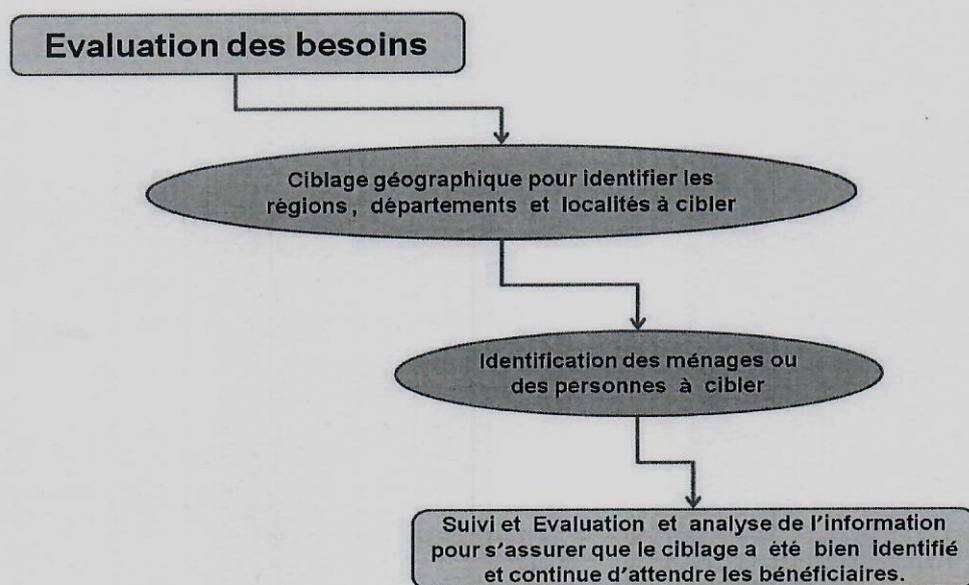
#### **Montant acquis mobilisé par l'Eta et les PTF**

<b>Acteurs</b>	<b>Montant</b>
OXFAM	15 000 000
ETAT	9 385 215 092
UNICEF	3 659 332 996
PAM	383 563 500
FAO	80 000 000
ACF	675 000 000
WORLD VISION	182 514 971
CRS/CRF	535 575 000
YAAJEENDE	410 000 000
HKI/INTRA	17 000 000
<b>Total</b>	<b>15 443 206 662</b>

Le ciblage constituant un aspect important du plan de riposte a fait l'objet d'un débat. L'idée étant d'utiliser dans le futur le registre unique et unifié des groupes vulnérables pour faciliter le ciblage. Par ailleurs avec l'urgence de l'intervention un processus est proposé pour le plan de riposte 2015.

Ainsi un ciblage géographique est opéré, 13 régions sont ciblées avec 41 départements. Seule la région de Dakar n'est pas concernée.

### Processus du ciblage proposé



Pour le plan de riposte de cette année **927 416** personnes sont ciblées.

Concernant le dispositif de mise en œuvre un Comité national de pilotage est créé par arrêté primatorial. Il est présidé par le Premier Ministre ou son représentant et s'appuie sur un dispositif opérationnel capable d'assurer l'exécution des différentes opérations du plan de réponse mis en place par le SECNSA. Il s'agit des Assistants et Agents de suivi de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence (ASSAME) des ménages.

Ce dispositif tiendra compte de deux préoccupations : (i) l'obligation de mettre en place un dispositif opérationnel et efficace qui puisse immédiatement mettre en exécution les tâches qui lui sont assignées ; et (ii) la nécessité de spécifier le rôle de chaque composante afin d'éviter des chevauchements dans l'exécution des tâches.

## Les étapes du plan de riposte

PHASES	ACTIONS	ACTEURS	PERIODE
<b>Etape 1</b>	Validation technique du document de plan de riposte (ciblage – distributions)	SECNSA-Commission nationale de coordination et partenaires	Janvier 2015 Tenue le 06 Février
<b>Etape 2</b>	Tenue d'un Conseil interministériel de validation politique du plan de riposte 2015	Gouvernement	1 <sup>ère</sup> semaine février 2015
<b>Etape 3</b>	Elaboration des requêtes de financement et saisine des Partenaires techniques et financiers	SECNSA-Gouvernement	1 <sup>ère</sup> semaine fév. 2015
<b>Etape 4</b>	Mise en place de la Commission nationale de suivi de supervision par arrêté primatorial	Gouvernement	2 <sup>ème</sup> semaine fév. 2015
<b>Etape 5</b>	Information des Autorités administratives et Locales sur les modalités du plan riposte (CRD)	Commission nationale de coordination	2 <sup>ème</sup> semaine fév. 2015
<b>Etape 6</b>	Mise en place des commissions régionales, départementales, municipales, communautaire d'assistance	- Commission nationale (SECNSA) - Autorités administratives	3 <sup>ème</sup> semaine de fév. 2015
<b>Etape 7</b>	Ciblage des villages et des personnes bénéficiaires	- Commissions locales	4 <sup>ème</sup> semaine de fév. 2015
<b>Etape 8</b>	Validation des différentes listes des personnes bénéficiaires	- Commissions locales - Commission nationale	1 <sup>ère</sup> décade de mars 2015
<b>Etape 9</b>	Acheminement des différents produits de l'assistance dans les zones ciblées	- Opérateurs (Etat, PTF, ONGs)	Avril 2015
<b>Etape 10</b>	Distribution des différents produits de l'assistance	-Toutes les commissions -Autorités administratives	Mai-juillet 2015

## Conclusions et recommandations

- cibler les personnes bénéficiaires en insécurité alimentaire sévère et nutritionnelle sur les départements concernés en respectant l'ordre de priorité établi entre les départements;
- démarrer les opérations d'assistance (sécurité alimentaire et nutritionnelle et agropastorales), au plus tard, à partir du mois de mai 2015 ;

- renforcer la résilience des populations en insécurité alimentaire modérée ;
- promouvoir de bonnes pratiques qui favoriseront le renforcement de la productivité du secteur agricole et la bonne gestion des ressources naturelles ;
- soutenir et renforcer les capacités du dispositif national d'information sur la situation de Sécurité alimentaire et nutritionnelle : Système national d'alerte précoce (SAP).

**NB : Le conseil interministériel de validation politique du plan de riposte 2015 est prévu à mi février 2015. La date exacte sera communiquée.**

**Rokhayatou TALLA BA**